Modèle d'informations périodiques pour les produits finanicers visés à l'article 8 parapgaphes 1, 2, 2 bis du règlement (EU) 2019/2088 et l'article 6 premier alinéa du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Relance Nouvelle-Aquitaine (RNA) **Identifiant d'entité juridique :** FR0014009PD7

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable,** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● ☐ **Oui** ●○ ☑ **Non**

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemenal : ___%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables au le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

☐ avec un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☑ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FPCI Relance Nouvelle-Aquitaine (ci-après le « Fonds RNA ») a été lancé le 30 juin 2022 et les premiers investissements du Fonds ont été réalisés à compter de la fin de l'année 2022.

Le Fonds RNA promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, dont les objectifs sont individualisés par entreprise. Ces caractéristiques sont suivies au moyen d'indicateurs clés de pilotage définis pour chaque participation, dont un indicateur commun à l'ensemble des investissements, à savoir la création ou le maintien d'emplois.

En 2023, les objectifs relatifs aux quatre premiers investissements du Fonds ont été fixés et validés avec l'appui d'un tiers expert indépendant. L'exercice 2025 permet donc de poursuivre le suivi engagé depuis fin 2023 / début 2024. Au cours de l'exercice 2025, le Fonds a également réalisé un nouvel investissement, ainsi que deux réinvestissements.

Au 31 décembre 2025, les indicateurs déjà suivis au 31 décembre 2024 traduisent une situation globalement stable s'agissant des pourcentages de progression vers les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, hors indicateur relatif à l'emploi. L'évolution principale porte sur la création nette d'emplois, qui demeure positive à l'échelle du portefeuille, mais ressort en baisse par rapport à l'exercice précédent. La création nette d'emplois du portefeuille ressort à 16,5 ETP au 31 décembre 2025, contre 20,5 ETP au 31 décembre 2024, soit une évolution de -4 ETP sur la période. Cette évolution s'explique principalement par les difficultés rencontrées par l'une des sociétés du portefeuille, l'ayant conduite à réduire sensiblement ses effectifs, les autres entreprises du portefeuille ayant globalement accru ou maintenu leurs effectifs en 2025.

Par ailleurs, le nouvel investissement réalisé en 2025 dans Nobya Capital élargit le périmètre de suivi extra-financier du Fonds. Les indicateurs associés constituent une première mesure de référence au 31 décembre 2025 et ne peuvent pas encore faire l'objet d'une comparaison annuelle pertinente.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Veuillez trouver ci-dessous la liste des indicateurs de durabilité suivis et leur résultat au 31/12/2025 :

les objectifs de durabilité de ce produit financier

Portefeuille	Catégorie	Critères	# d'emplois créé
Portefeuille	Emplois	ETP	16,5

Entreprises	Catégorie	Critères	Pourcentage de progres atteindre l'objectif
Entreprise 1	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	32%
	Environnement	Emission de composants organiques volatiles (COV)	0%
Entreprise 2	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	67%
	Environnement	Emission du dioxyde de carbone	0%
Entreprise 3	Environnement	Efficacité énergétique	6%
	Environnement	Volume des déplacements commerciaux	0%
Entreprise 4	Environnement	Transport aérien	69%
	Social & Gouvernance	Cybersécurité	0%
Entreprise 5	Emplois	Emplois	0%
	Environnement	Gestion des déchets	0%

À noter : pour l'entreprise 5, les objectifs ont été déterminés au cours de l'exercice 2025 et certains objectifs sont en cours de confirmation. Les résultats à date correspondent donc à une première mesure de référence, sur une période d'observation réduite.

- *…et par rapport aux périodes précédentes?*

Veuillez trouver ci-dessous une synthèse comparative des indicateurs suivis entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 :

Portefeuille	Catégorie	Critères	# d'emplois créés	N-1	Evolution
Portefeuille	Emplois	ETP	16,5	20,5	-4

Entreprises	Catégorie	Critères	Pourcentage de progression pour atteindre l'objectif fixé		
Entreprise 1	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	32%	32%	0%
	Environnement	Emission de composants organiques volatiles (COV)	0%	0%	0%
Entreprise 2	Social & Gouvernance	Fournisseurs responsables	67%	67%	0%
	Environnement	Emission du dioxyde de carbone	0%	0%	0%
Entreprise 3	Environnement	Efficacité énergétique	6%	6%	0%
	Environnement	Volume des déplacements commerciaux	0%	0%	0%
Entreprise 4	Environnement	Transport aérien	69%	69%	0%
	Social & Gouvernance	Cybersécurité	0%	0%	0%
Entreprise 5	Emplois	Emplois	0%	NOUVEAU	
	Environnement	Gestion des déchets	0%	NOUVEAU	

Les indicateurs déjà suivis au 31 décembre 2024 demeurent globalement stables au 31 décembre 2025 s'agissant des pourcentages de progression vers les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'évolution principale porte sur la création nette d'emplois, qui demeure positive à l'échelle du portefeuille, à hauteur de 16,5 ETP au 31 décembre 2025, mais ressort en baisse par rapport au 31 décembre 2024, où elle s'établissait à 20,5 ETP. Cette évolution s'explique principalement par la diminution significative des effectifs d'une société du portefeuille, partiellement compensée par la création ou le maintien d'emplois dans les autres participations.

Cette lecture doit toutefois être nuancée au regard des commentaires qualitatifs transmis par les entreprises. Pour certains indicateurs, la stabilité apparente de la donnée ne traduit pas nécessairement une absence d'action ou de progrès opérationnel.

Ainsi, s'agissant du taux d'adhésion des fournisseurs à la charte RSE d'une société du portefeuille, le critère s'améliore en 2025, mais cette amélioration n'est pas

encore reflétée dans la donnée disponible à la date du reporting, en raison d'un décalage dans la transmission de l'information par l'entreprise. De même, l'évolution de l'indicateur relatif aux émissions de composants organiques volatils doit être appréciée sur un horizon plus long, compte tenu de sa dépendance aux travaux de R&D et à l'évolution du mix produit.

Pour une autre participation, le suivi des fournisseurs responsables s'inscrit dans un contexte de reprise de la structuration ESG, avec l'arrivée d'une nouvelle responsable ESG en mars 2025 après une vacance du poste d'environ un an. L'indicateur relatif aux émissions de CO_2 reste inchangé à ce stade, mais l'entreprise travaille à la gestion de ses rejets, notamment liés au chauffage au gaz. Le passage à une pompe à chaleur n'est pas encore intervenu et une actualisation du bilan carbone est en cours sur l'exercice 2026.

Les indicateurs de l'entreprise 4 demeurent également à apprécier dans une logique de trajectoire. L'indicateur relatif au transport aérien a été mis à jour au 31 décembre 2025 mais la donnée n'était pas encore disponible lors de la rédaction du reporting de fin d'année. Cette donnée traduit une progression significative vers l'objectif fixé. En matière de cybersécurité, la certification ISO 27001 n'est pas encore obtenue, mais l'entreprise vise une certification à fin 2026. Des travaux préparatoires sont en cours, incluant le recrutement d'un responsable cybersécurité en 2025 et la réalisation d'audits annuels de sécurité par un tiers, le prochain audit étant prévu en juillet 2026.

Le nouvel investissement réalisé en juin 2025 dans l'Entreprise 5 élargit le périmètre de suivi extra-financier du Fonds au 31 décembre 2025. Les indicateurs associés constituent une première mesure de référence et ne peuvent pas faire l'objet d'une comparaison avec le 31 décembre 2024, l'entreprise n'étant pas présente dans le portefeuille à cette date.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

N/A**.** Le Fonds RNA promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnement ou social?*

  N/A. Le Fonds RNA n'a pas réalisé d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

N/A. Le Fonds RNA n'a pas opté pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

N/A. Toutefois, le Fonds RNA, au titre de la Politique d'Exclusion d'Aquiti Gestion, sa société de gestion, s'interdit d'investir dans des entreprises en infraction connue avec le Pacte Mondial des Nations Unies.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A. Le Fonds RNA n'a pas opté pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste ci-dessous reprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, sur la base de l'actif net du Fonds au 31/12/2025.

La liste comprend les investissements constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de

Investissements les plus importants	*Secteur*	*% d'actifs**	*Pays*
TECHNIMA Holding	*Industrie – Peinture et produits techniques*	*53,33%*	*France*
EUCLIDE Industrie	*Industrie – Mécanique*	*27,22%*	*France*

référence, à savoir : *[compléter]*

	générale de précision		
Nobya Capital	*Industrie - Chaudronnerie*	*10,29%*	*France*
NGX Robotics	*Fabrication, intégration, distribution robotique*	*8,22%*	*France*
France Préfa Concept	*Industrie – Solutions de plomberie*	*0%*	*France*

** % de l'actif net du fonds au 31.12.2025.*

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité, hors trésorerie, est de 100 %.

En effet, le Fonds RNA retient, pour chaque investissement réalisé, des indicateurs clés de pilotage des enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et territoriaux, dont un indicateur commun à tous les investissements, à savoir la création ou le maintien d'emplois.

Le choix de ces indicateurs est validé avec l'appui d'un tiers expert indépendant, qui détermine notamment les valeurs d'entrée et les valeurs de suivi sur la base de justificatifs adéquats.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

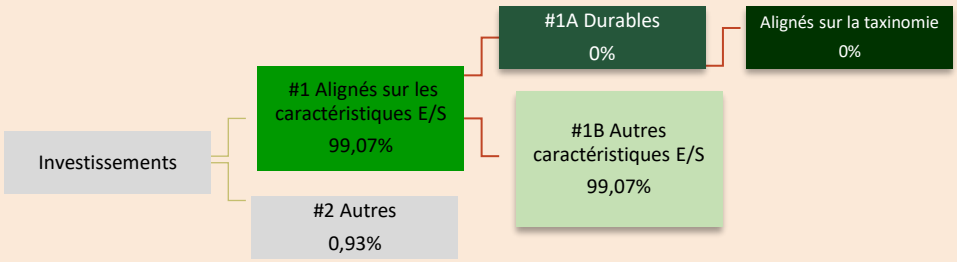
Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation d'actifs au 31 décembre 2025 est la suivante :
- Investissements réalisés : 99,07 % de l'actif net du Fonds, classés en catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ;
- Trésorerie nette du Fonds : 0,93 % de l'actif net du Fonds, classée en catégorie #2 Autres.

[Inclure la note uniquement pour les produits financiers visés à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852]
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des

RNA

revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Le Fonds RNA n'a pas réalisé d'investissements dans des activités de prospection, d'extraction, de production, de transformation, de stockage, de raffinage ou de distribution touchant aux combustibles fossiles.

De manière plus générale, le Fonds RNA respecte la Politique d'Exclusion de la société de gestion, laquelle comporte des exclusions territoriales, environnementales et sociales.

Au 31 décembre 2025, le Fonds RNA a réalisé des investissements dans les secteurs suivants :
- Industrie — peinture et produits techniques / aérosols
- Industrie — mécanique générale de précision
- Industrie — solutions de plomberie préassemblée
- Industrie — fabrication, intégration et distribution robotique
- Industrie — chaudronnerie, fabrication de portes et trappes pour cuves

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A.

Le Fonds RNA promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables. En conséquence, aucune part des investissements du Fonds n'est qualifiée d'investissement durable ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'Union Européenne.

Par ailleurs, compte tenu de la taille des entreprises sous-jacentes, celles-ci ne sont pas tenues de publier un alignement de leurs activités économiques sur la taxinomie de l'Union européenne. Aquiti Gestion utilisant les données transmises par les entreprises du portefeuille, elle n'a pas été en mesure de produire un alignement à la taxinomie de l'Union européenne des entreprises du portefeuille.

Par prudence, Aquiti Gestion n'a pas souhaité réaliser d'estimation de l'alignement sur la taxinomie des entreprises du portefeuille du Fonds RNA.
.

○ *Le produit financier a-t-il investi dans des activités en lien avec le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE[1] ?*

N/A. Le Fonds RNA n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'Union européenne. Aucun investissement du Fonds n'a été qualifié d'activité liée au gaz fossile ou à l'énergie nucléaire conforme à la taxinomie de l'Union européenne.

☐ Oui

☐ dans le gaz fossile ☐ dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[inclure la note uniquement pour les produits financiers visés à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

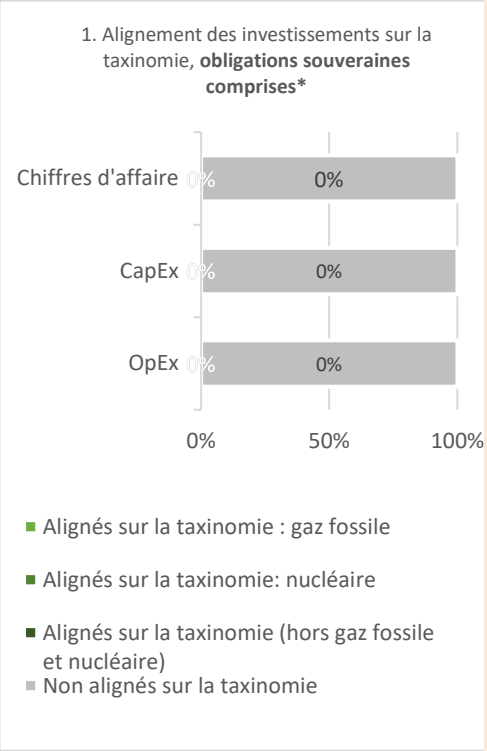
Les **activités habilitantes** permettent directement

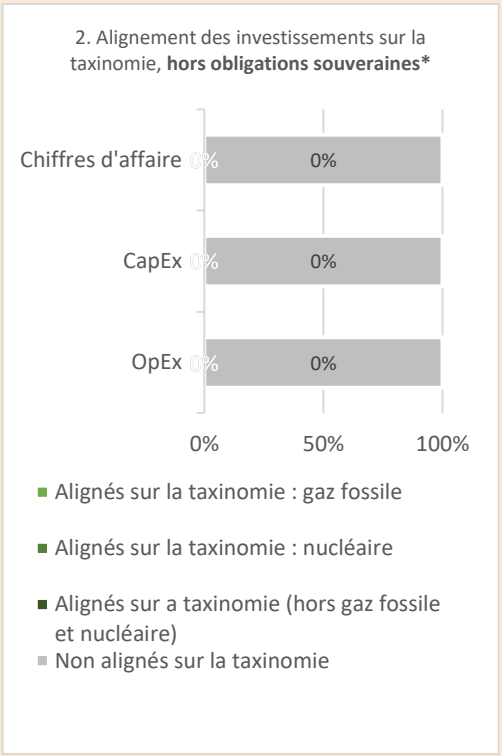
Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à l'un des objectifs de la Taxinomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables





**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?*

  N/A.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évalué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

  N/A.

[inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 qui comportent des investissements dans des activités économiques environnementales qui ne sont pas des activités économiques durables sur le plan environnemental]

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif social?

N/A.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économqiues durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La catégorie #2 Autres correspond à la trésorerie nette du Fonds, représentant 0,93 % de l'actif net au 31 décembre 2025. Cette trésorerie est conservée pour les besoins de gestion de liquidité du Fonds et n'a pas vocation à poursuivre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les investissements du portefeuille sont, pour leur part, classés en catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la période de référence, le Fonds a poursuivi la mise en œuvre de son dispositif de suivi ESG-T destiné à accompagner les sociétés du portefeuille dans la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

À ce titre, Aquiti Gestion intègre dans les pactes d'actionnaires des sociétés du portefeuille une clause ESG-T précisant les engagements de la société et les mesures de suivi à mettre en place. Cette clause vise notamment à assurer le suivi des indicateurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et territoriaux retenus par le Fonds, ainsi que leur inscription à l'ordre du jour des organes de gouvernance ou de suivi des participations concernées.

Les sociétés du portefeuille font ainsi l'objet d'un suivi ESG structuré, réalisé au niveau global du portefeuille et au niveau de chaque participation. Les sujets ESG et les indicateurs clés retenus ont vocation à être adressés, a minima annuellement, au sein des instances de gouvernance ou de suivi des participations concernées, avec la direction des sociétés.

Au cours de l'exercice 2025, ce dispositif a été poursuivi sur les participations existantes et étendu au nouvel investissement réalisé au cours de l'exercice. Les critères extra-financiers et les valeurs d'entrée sont déterminés avec l'appui d'un tiers expert indépendant. Lorsque certains objectifs ou certaines données demeurent en cours de confirmation, notamment pour les investissements récemment réalisés, cette situation est mentionnée dans le suivi extra-financier.

Les mesures suivies en 2025 traduisent notamment la poursuite de travaux de structuration ESG au sein de certaines participations, la mise à jour ou l'actualisation de certains indicateurs environnementaux, ainsi que l'engagement

de démarches opérationnelles relatives à la cybersécurité, à la gestion des émissions le CO_2, à la gestion des déchets ou encore à la formation des salariés.

À noter que le Fonds RNA détient des participations minoritaires dans les sociétés du portefeuille ; les mesures mises en œuvre s'inscrivent donc dans une logique d'accompagnement, de suivi et de dialogue actionnarial.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

[inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088]

Les **indices de références** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

N/A. Le Fonds RNA n'intègre pas d'indice de référence durable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de lce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*